

Date de la convocation : 15 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le QUINZE FEVRIER DEUX MIL DIX SEPT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD -Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE– Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Roger DELSOL – Pascale YVIN - Bernadette ROEGIERS – David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS - Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES : Vincent FOURNERET (pouvoir à Véronique CHOTARD) – Jocelyne VIET (pouvoir à Isabelle PLANTE)

Secrétaire de Séance : Paul-Marie CACHEUX

* *
*

➤ **Procès-verbal du Conseil municipal du 25 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 Janvier 2017.

➤ **Finances**

- loyer logement 21 rue Marc Leclerc

Le Conseil Municipal DECIDE de minorer le montant du loyer du logement sis 21 rue Marc Leclerc (au dessus du bureau de poste) et de le porter à 595 € à compter du 1^{er} Mars 2017 (au lieu de 662 €)

- Vote des subventions aux associations locales

Tony GUERY, Adjoint délégué, rappelle le préambule du règlement d'attribution de subventions aux associations locales voté par le Conseil Municipal le 26 février 2015, qui précise notamment le fil rouge pour l'attribution des subventions visant à répondre aux principes d'équité, d'équilibre et de solidarité entre associations, et de mesurer davantage la demande en rapport avec la notion d'intérêt général.

Les commissions animation et vie associative et finances ont examiné les demandes de chaque association avec la volonté de poursuivre le soutien à la vie associative, notamment, outre les subventions, par la mise à disposition d'une animatrice de la vie associative et d'une médiatrice culturelle et la mise à disposition de locaux publics.

Dans le contexte budgétaire de plus en plus contraint, il souligne que les associations ont formulé leur demande en conscience et au plus près de leur besoin. Il souligne également l'engagement des associations pour le développement des activités, puisque nous pouvons dénombrer 200 évènements au cours d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

. DECIDE d'attribuer une enveloppe globale de subventions pour l'année 2017 de 24 823 € à laquelle il faut y ajouter 744 € servis sur le budget du CCAS.

La répartition est la suivante :

1) Catégorie 1 – SPORT

Par 19 voix :

. ALES	600 €
. ASM BASKET	1 400 €
. ASM HAND	850 €
. ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB	1 500 €
. TENNIS CLUB MENITREEN	1 400 €

2) Catégorie 2 – CULTURE

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jackie PASSET Président de Folklore d'Anjou et du Monde, Roger DELSOL, Trésorier de Folklore d'Anjou et du Monde et Jean-Marie RADOTIN Vice-Président de LirenLoire –ne prennent pas part au vote.

Par 16 voix pour (16 votants) :

. AACL	1 400 €
. FOLKLORE D'ANJOU ET DU MONDE	3 200 €
. LES AMIS DES ORGUES	1 200 €
. LES MENI'ACTEURS	100 €
. LIRENLOIRE (provision)	1 000 €
. SCRABBLENLOIRE	300 €
. RURALAXIE	300 €

3) Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jean-Marie RADOTIN Président du Club Nautique et Michel LEBRETON Président du Foyer Rural des Jeunes – ne prennent pas part au vote.

Par 17 voix pour :

. CLUB DE L'AMITIE	215 €
. COMITE DES FETES	2 526 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas anciens)	1 820 €
. CLUB NAUTIQUE	300 €
. FOYER RURAL	300 €
. SOCIETE CHASSE ST HUBERT	250 €

4) Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE

Par 19 voix pour

. PEFAB	250 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	90 €

5) Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE

Par 19 voix pour :

. APE – ECOLES PUBLIQUES	447 €
. APEL – ECOLE STE ANNE	210 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune

3 €/enfant

. OGEC ECOLE STE ANNE	1 173 €
. USEP Ecole Pierre Perret	570 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix	1 932 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune

21 €/enfant primaire – 10 €/enfant maternelle

6) Catégorie 6 – AUTRES

Par 19 voix pour

. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	750 €

- Vote de la participation 2017 à l'OGEC de l'école Ste Anne dans le cadre du contrat d'association

Dans le cadre du contrat d'association signé le 10 mars 1981 et modifié le 21 Juin 1983 par le Préfet de Maine et Loire, la commune doit verser une contribution à l'OGEC de l'école Ste Anne calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques.

Vu le décompte relatif au coût d'un élève des écoles publiques, soit pour l'année 2016, 350.50 euros pour un élève primaire et 887.87 euros pour un élève maternelle,

CONSIDERANT l'effectif de l'école Ste Anne au 1^{er} janvier de l'exercice, pour les élèves domiciliés sur la commune de LA MENITRE, soit 43 élèves primaires et 27 élèves maternelles,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,
DE VERSER une somme de 39 044.33 € à l'OGEC de l'école Ste Anne pour l'année 2017.

- Subventions d'Etat

L'inventaire des actions communales engagées ou à venir pouvant prétendre à financement est débattu au sein du conseil municipal. Certaines actions s'inscrivent dans le programme pouvant prétendre à un financement dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité décident de déposer les dossiers de demande de subvention pour les actions suivantes :

Restructuration des WC publics en les rendant accessibles aux handicapés
Accessibilité des trottoirs du centre bourg
Restructuration de la cour de l'école maternelle Pierre Perret
Rénovation énergétique de la Mairie – changement des fenêtres
Aménagement d'aire de pique-nique au Port St Maur

Un autre projet touristique, à l'échelle du territoire intercommunal, est étudié par le conseil municipal. Il s'agit de la revitalisation du Port St Maur. Ce projet reste à étudier et pourrait éventuellement s'inscrire dans le contrat de ruralité étudié au sein de la communauté de communes.

- Réajustement des ouvertures de crédits d'investissement 2017

Dans l'attente du vote du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, COMPLETE la délibération du 25 Janvier 2017 n° 01/2017-01, AUTORISE le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 20 268 €, sur le compte 21318 : constructions - autres bâtiments communaux -

➤ **Intercommunalité**

- Désignation des représentants de la CLECT (commission intercommunale d'évaluation des charges)

Du fait de l'extension de la communauté de communes de Beaufort en Anjou au 1^{er} janvier 2017 il y a lieu de revoir la composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert)

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 26 janvier 2017 arrêtant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert, à deux élus par commune,

Désigne :

- Jackie PASSET, Maire

- Yves JEULAND, Adjoint

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert.

➤ **Travaux**

- Programme d'éclairage public résidence les Hauts – ajout d'un candélabre au niveau du giratoire

La commune de LA MENITRE décide de verser un fonds de concours de 387.05 € au SIEMML (syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire) pour la pose d'un candélabre complémentaire au niveau du giratoire de l'entrée de la résidence Les Hauts

- Adhésion à la CUMA

Le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer à la CUMA des SABLONS de LA MENITRE pour faciliter les travaux d'entretien des terrains communaux.

Le Maire,

Jackie PASSET

